

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- procurations : 6
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juin à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 juin 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC, (POUVOIR A MME PERROUX), MME CABERO (POUVOIR A MME GUEDES), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. MERLEY (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M ; NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR MME BEC).

Etait absente excusée : MME. JARRIGE

MME BEC est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/62

Objet : Indemnités des élus – modification de la délibération 2022/11 du 26 janvier 2022.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123.24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu la délibération n°2022-11 en date du 26 janvier 2022 portant sur les indemnités des élus,

Vu l'accord de Monsieur Yannick Puget (conseiller délégué en charge des innovations sociales et technologiques), relatif à son renoncement de bénéficier de l'indemnité de conseiller délégué, matérialisé par courrier électronique du 14 juin 2023 à 19 heures 54,

Vu l'accord de Monsieur Frédéric Combes (conseiller délégué en charge de la végétalisation et de la transition écologique du bâti), relatif à son renoncement de bénéficier de l'indemnité de conseiller délégué, matérialisé par courrier électronique du 21 juin 2023 à 10 heures 26.

Considérant la délégation attribuée à madame Christine Célérier en tant que conseillère déléguée en charge de la diffusion des pratiques démocratiques, par arrêté n°2023-21 en date du 27 juin 2023,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 031-213105612-20230628-D_2023_62-DE



Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau susmentionné avec effet au 1^{er} juillet 2023.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

